

Information générale destinée aux personnes ayant une citoyenneté étrangère autre que française

Intérêt – Cégep de Rivière-du- Loup 2025-26

Table des matières

Réponse à vos questions.....	1
Type de formations et diplôme.....	2
Budget et couts	2
Demande d’admission Validation d’admissibilité	2
Exemption des droits de scolarité et bourse	3
Date importante : Semaine d’accueil – Présence obligatoire	4
Se loger à la résidence ou autre.....	4
Site Internet dédié aux étudiants internationaux.....	4
Rendez-vous individuel	5

La *table des matières* vous permet d’accéder directement à la rubrique de votre choix « en un clic ».

Réponse à vos questions

La réponse à vos questions se trouve très certainement dans ce document puisqu’il regroupe **toute l’information relative aux questions** que se posent les personnes intéressées par des études dans notre établissement.

Nous vous invitons donc à l’imprimer pour en faire une **lecture attentive** avant de transmettre une quelconque question. Ce document peut aussi servir à prendre des notes, à surligner des passages, à consigner les dates importantes...

Vous pourrez ensuite transmettre toute question **pour laquelle il n’y aurait pas de réponse dans l’information déjà fournie**, en répondant au message reçu.

Le Cégep de Rivière-du-Loup ne communique directement **qu’avec l’étudiant admis**.

Si vous n’êtes pas l’étudiant admis et que vous vous occupez de son dossier, assurez-vous donc de fournir une adresse courriel nous permettant de joindre aussi cet étudiant directement.

Si vous êtes l’étudiant admis, assurez-vous de nous informer sans délai de tout changement d’adresse courriel.

Conséquemment, **le Cégep n’est pas responsable de messages envoyés que vous n’auriez pas reçus**.

Lorsqu’une tierce personne s’occupe de votre dossier, il est de **votre responsabilité** de bien connaître tout le processus, ce qui est fait pour vous, l’information et les documents fournis, car à votre arrivée à l’aéroport,

l'agent des services frontaliers pourrait vous sommer de retourner d'où vous venez si vous semblez hésitant, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à ses questions, Etc.

Finalement, dans vos communications avec le Cégep, il est de mise de signer votre message en ajoutant votre nom à la fin de celui-ci.

Type de formations et diplôme

Sachez que le diplôme obtenu à la suite d'une formation au Cégep est un Diplôme d'études collégiales (DEC).

Le DEC obtenu en formation technique de 3 ans est qualifiant pour joindre le marché du travail et permet la poursuite d'études universitaires dans tout établissement québécois (et à l'étranger selon le cas).

Le DEC obtenu en formation préuniversitaire de 2 ans quant à lui permet la poursuite d'études universitaires dans tout établissement québécois (et à l'étranger selon le cas).

Dans ce dernier cas, comme il ne s'agit **pas** d'une **formation technique de 3 ans**, celle-ci ne permet pas de poser sa candidature aux programmes de bourse ou d'exemption.

Liens utiles : [Liste des programmes](#)
[Exemption des droits de scolarité et bourse](#)

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Budget et couts

L'**Estimation des couts** est fournie à titre **informatif** uniquement, afin de vous donner une idée assez juste de ce que ça vous coutera; elle reflète approximativement les couts à prévoir pour une année d'études à **Rivière-du-Loup**.

Au moment de prouver votre capacité financière à subvenir à vos besoins auprès du gouvernement, **votre calcul doit être fait à partir des données de source officielle** du gouvernement québécois.

Le Cégep de Rivière-du-Loup n'offre pas d'aide financière aux étudiants internationaux pour venir étudier dans l'un ou l'autre des programmes. Voyez plutôt la [section Exemption des droits de scolarité](#).

🔗 **Liens utiles :** [Estimation des couts – Rivière-du-Loup](#)
[Cout des études et de la vie au Québec](#)
[Preuves de capacités financières – MIFI](#)
[Déclaration de soutien financier – MIFI](#)

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Demande d'admission | Validation d'admissibilité

L'**unique manière de savoir si vous êtes admissible ou non** à un programme d'études est de procéder à une **demande d'admission**.

Toutefois, si vous souhaitez poursuivre des études au Québec à l'automne prochain (\pm mi-août) et **valider votre admissibilité** à un programme d'études québécois, vous devez d'abord passer les **étapes préalables à la demande d'admission**.

Vous devez donc, impérativement, ATTENDRE l'invitation à faire votre demande d'admission avant de procéder.

NOTE : le nombre de places dans certains programmes pourrait être limité selon le nombre de demandes reçues.

Liens utiles : [Documents exigés pour la demande d'admission](#)
[Test de connaissance de la langue française](#) (obligatoire même si vous avez toujours étudié en français)

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Exemption des droits de scolarité et bourse

Concernant l'éventualité d'un financement et à titre informatif, il y a une **possibilité**, mais **aucune garantie** de bénéficier d'une exemption des droits de scolarité ou d'une bourse pour étudiants internationaux. Celles-ci s'adressent aux candidats **admis** à une **formation technique sur 3 ans**, de certains **pays admissibles**.

Nous vous invitons à **choisir le programme d'études qui vous plaît** puisque, à titre d'exemple, vous avez **autant de chance d'obtenir ou non une exemption que vous étudiez en soins infirmiers qu'en graphisme**.

L'annonce de reconduction de ces programmes a généralement lieu autour des mois de février-mars de chaque année. Prenez note que **c'est le Cégep de Rivière-du-Loup qui soumet les dossiers de candidatures à l'autorité concernée. IL CONTACTE ALORS TOUS LES ÉTUDIANTS ADMISSIBLES inscrits, au moment opportun**, par courriel, pour solliciter les documents requis.

Il est donc inutile de nous contacter pour demander si l'appel à candidatures est lancé ou non.

ATTENTION, le passeport et la lettre d'admission sont requis pour être admissibles à déposer une demande pour le programme des exemptions de droits de scolarité au moment convenu.

Vous devez vous préparer à **payer les droits de scolarité d'une année scolaire, dès la demande d'admission**. Ainsi que prévoir le **paiement de ces droits chaque session** pendant **3 ans** (paiement à faire plusieurs semaines avant le début de chacune des quatre autres sessions).

Finalement, **démontrer que vous avez les moyens financiers pour assumer tous les frais reliés à vos études au Québec au moment de faire votre demande de permis d'études, SANS COMPTER SUR CE MODE DE FINANCEMENT**, puisque :

- 1) Il n'y a **pas** un financement pour chaque étudiant admissible;
- 2) L'**annonce de l'attribution** des exemptions et des bourses ne commence habituellement **qu'autour du mois de mai (trop tardivement** pour être considérée dans la demande initiale du permis d'études) et se poursuit parfois même jusqu'après la rentrée.
- 3) Vous pouvez **perdre** l'exemption ou la bourse obtenue **en tout temps**, selon vos résultats scolaires; ce financement ne constitue donc pas une preuve de capacité financière sur laquelle vous pouvez vous fier tant pour le démontrer au gouvernement canadien que pour subvenir réellement à vos besoins.

Comme c'est au moment de **faire votre demande de permis d'études** que vous devez démontrer votre capacité financière à subvenir à vos besoins¹ **par vous-même**, VOUS NE POUVEZ ET NE DEVEZ PAS ATTENDRE LA RÉPONSE DE L'OBTENTION DE L'EXEMPTION pour commencer vos démarches, car dans un tel cas, les chances que vous receviez votre permis d'études **à temps sont plutôt nulles**; vous auriez alors fait les démarches antérieures (passeport, admission, CAQ) et en avoir payé les frais inutilement.

Liens utiles : [Programmes techniques admissibles](#) à l'exemption des droits de scolarité
[Exemption des droits de scolarité – Site des Cégeps du Québec](#)

- **Suis-je admissible?**
Plus bas sur la même page Web
- **Conditions générales**
- **Critères d'admissibilité spécifiques**
- **Réponses à vos questions**

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Date importante : Semaine d'accueil – Présence obligatoire

Sachez que votre **présence physique** est **obligatoire** au cégep au plus tard **9 jours avant début des cours** (environ à la mi-août).

Au moment venu, vous devrez **prévoir votre vol et votre déplacement** vers Rivière-du-Loup **pour être présent** au moment requis.

🔗 **Liens utiles :** [Calendrier scolaire](#) de l'année en cours (Le calendrier d'une année scolaire est validé au mois de mars précédent la rentrée. La mise à jour du site se fait dans les semaines suivantes).

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Se loger à la résidence ou autre

À compter du 15 janvier 2025, il est possible de faire une demande de location de chambre à la résidence étudiante. Cela est **sans aucune obligation financière de votre part** à cette étape. En le faisant tôt, cela augmente vos chances d'avoir une chambre au moment venu, puisqu'**il n'y a pas une chambre pour chaque étudiant**. Votre nom sera alors ajouté sur la liste des personnes intéressées, liste étant traitée par ordre d'arrivée des demandes.

Il est possible de se loger hors campus à quelques minutes à pied du Cégep. Des liens et astuces pour vos recherches vous seront transmis à la suite de votre admission.

🔗 **Liens utiles :** [Se loger aux résidences](#)
[Demande de location de chambre à la résidence étudiante](#)

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Site Internet dédié aux étudiants internationaux

¹ Les personnes résidant dans l'un des pays suivants doivent toutefois **démontrer leur capacité financière** à subvenir à leurs besoins **dès la demande du CAQ** : Autriche, Canada, États-Unis, Hong Kong, Monaco, Mexique et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nous vous invitons à consulter le site Internet dédié aux étudiants internationaux qui comporte de l'information ainsi que des liens pertinents à vos démarches et portant notamment sur les thèmes suivants.

🔗 **Lien utile :** [Étudiants internationaux – cégep de Rivière-du-Loup](#)

- Programmes et couts
- Admission et démarches d'immigration
- Préparation de l'arrivée
 - o ASSURANCES - habitation / responsabilité civile
 - o TRANSPORT - se déplacer vers ou à Rivière-du-Loup
 - o FINANCES – transactions bancaires
 - o JUMELAGE INTERCULTUREL

[RETOUR VERS LE HAUT](#)

Rendez-vous individuel

Au besoin, je vous propose une rencontre virtuelle de 20 minutes. Dans ce cas, vous pouvez simplement sélectionner un créneau sur mon calendrier en ligne.

🔗 **Lien utile :** [Prendre rendez-vous](#)

(Si vous rencontrer une difficulté avec la prise de rendez-vous, merci de communiquer avec moi pour le signifier, svp)